

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2013
DELIBERATION N°2013-83

OBJET : Egalité femme-homme.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité :

- La charte pour l'égalité entre femmes et hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Le plan d'égalité femmes-hommes 2014-2016.

Fait à Tours, le 17 décembre 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT